

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 19 février 2024 à 19H00

- Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS,
Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN,
Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU,
Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Sabine CORNELIUS, Christine
KEIGHHEL-EECKHOUDT, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) : Martine DAVID, Nino MANZINI, Laurent LAUVAUX, Henri-Jean ANDRE, Conseillers
Communaux.

Objet n°20 - Question orale de Madame la Conseillère Anne-Françoise PETIT JEAN relative au contrôle de stationnement

L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Anne-Françoise PETIT JEAN relative au contrôle de stationnement.

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,
Mesdames et Messieurs les Conseiller.ère.s,
Mesdames, Messieurs les membres du Collège communal,

En date du 30 décembre 2020, le Collège a octroyé le marché « Concession de service de gestion du contrôle du stationnement réglementé sur la voie publique » à la société Alfapark. L'externalisation du contrôle devait avoir pour objectifs, non seulement la rotation du stationnement mais aussi l'efficacité et l'impartialité des contrôles, étant donné qu'à l'époque c'était une personne seule, habitant la commune qui effectuait cette tâche et qu'elle subissait parfois des pressions de la part des riverains.

Précédemment, le 17 mars 2020, lors de la présentation et du vote du cahier des clauses, Monsieur l'échevin Huart nous avait affirmé qu'une importance particulière serait accordée à la qualité du service, Monsieur le Bourgmestre nous avait dit qu'il y aurait une rotation d'agents et que celui qui verbaliserait le matin ne serait pas la même personne que celle qui verbaliserait le soir. De même, en groupe de travail « Mobilité », il nous avait été assuré que les contrôleurs ne seraient pas brainois. Aucune des ces affirmations n'est respectée : les contrôleurs sont tous deux brainois, la même personne fait les contrôles le matin et l'après-midi et ceux-ci ne sont pas toujours de qualité.

De fait, il arrive régulièrement qu'un citoyen lambda se fasse verbaliser s'il oublie son disque mais à contrario, on peut constater que certains véhicules appartenant à des commerçants et/ou à des restaurateurs restent stationnés au même emplacement durant la journée entière, et ce, impunément, ce qui entrave la rotation du stationnement. Des parkings alternatifs et gratuits existent pourtant non loin du centre-ville.

Des citoyens nous ont expliqué que le contrôleur entrait parfois dans des restaurants ou cafés et que les personnes présentes dans ces établissements en sortaient alors dans le but de modifier leur disque de stationnement. Nous savons également que lors d'un événement, un contrôleur a demandé à un membre du Collège quelles étaient les voitures à ne pas verbaliser. Pour nous, le contrôle doit être le même pour tous.

Voici mes questions :

- Pour quelles raisons a-t-on engagé des contrôleurs brainois alors que cela n'était pas prévu à la base ?
- Le cahier des clauses prévoit que « Le personnel utilisé devra présenter toutes les garanties nécessaires au plan du professionnalisme, de la spécialisation, de la fiabilité, de l'honnêteté et de la présentation ». Cette clause n'est pas respectée, que compte faire le Collège pour remédier à la situation ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Monsieur l'Echevin Léandre HUART répond à la question.

Merci. Je me dois de te dire que la question était interpellante notamment par les accusations qu'elle comporte.

Un état des lieux est fait régulièrement avec l'opérateur afin de garantir la qualité de service. Suite à certains "on dits", nous n'avons pas attendu la question orale pour avoir une réunion, car oui il est inconcevable d'avoir une inégalité de traitement entre citoyens. Cette réunion a eu lieu ce jour, hasard du calendrier . J'en ferai un résumé dans une note écrite que je t'enverrai.

Madame la Conseillère Anne-Françoise PETIT JEAN réplique :

Et ce qui est du fait que ce soient des personnes de Braine-le-Comte ?

Monsieur l'Echevin Léandre HUART : Tout sera expliqué dans la note.